

Les accidents domestiques responsables de 20 000 décès par an

Chaque année en France, près de 20 000 personnes décèdent dans un accident domestique, c'est trois fois plus que sur la route. Nous ne sommes pas en possession de chiffres pour la Belgique mais cela laisse à penser que nous pouvons progresser d'un point de vue prévention pour ce type d'accidents. Des chiffres d'autant plus terrifiants que ces morts sont le plus souvent évitables. Retour sur la première enquête d'envergure consacrée à ce problème.



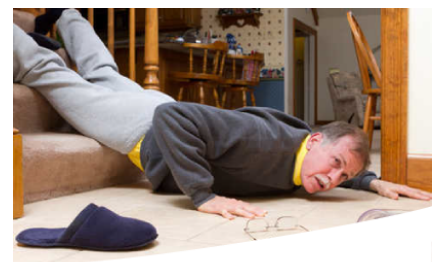
Malgré une baisse d'environ 4 000 décès en quinze ans, les accidents de la vie courante restent un véritable problème de santé publique. Et si l'on peut se féliciter de ces progrès, il faut garder à l'esprit qu'avec le vieillissement de la population, les accidents domestiques sont amenés à se multiplier. L'enquête publiée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) met en lumière une situation que l'on peut qualifier de dramatique.

Mauvais élève de l'Union européenne, la France compte près de 20 000 morts chaque année dans des accidents de la vie courante. Qu'en est-il pour la Belgique, et il est difficile d'évaluer le nombre total d'accidents, les plus légers n'ayant pas fait l'objet d'une prise en charge médicale. Certains pourtant laissent des séquelles invalidantes et handicapent des enfants pour le restant de leurs jours. C'est pourquoi, il semble plus que jamais indispensable de multiplier les campagnes d'information et de renforcer les réglementations.

Enfants et grands-parents premières victimes

Les plus jeunes sont aussi les plus exposés. Plus de la moitié des accidents de la vie courante concernent des enfants de 0 à 16 ans. C'est pour eux une des principales causes de décès prématurés. Produits ménagers ou médicaments accessibles, chaise haute non sanglée, table à langer instable. En quelques minutes, la vie peut tourner au drame. Il faut savoir que chez les tout-petits, c'est à l'intérieur de la maison que se situe le danger (plus de 80 % des accidents). Veillez à sécuriser particulièrement sa chambre, son univers, mais évitez aussi de laisser sans surveillance dans la cuisine ou encore dans la salle de bains. En grandissant, le champ d'exploration se fait plus large : jardin, terrain de jeux. Les risques se déplacent de l'intérieur vers l'extérieur de la maison.

Si la fréquence des accidents décroît avec l'âge jusqu'à 70 ans, elle augmente à nouveau chez les seniors. Et là ce ne sont plus les garçons les premières victimes, mais les femmes (plus de 70 % des accidents). Un phénomène qui s'explique probablement par leur sur-représentation chez les personnes âgées. Les chutes à l'intérieur de la maison sont de très loin la première cause d'accident (82 %) et les fractures représentent 36 % des



lésions chez les personnes de plus de 65 ans. La baisse de la vue, la perte d'équilibre, les malaises, les problèmes cardiaques. et l'ostéoporose sont autant de causes possibles de ces chutes. Mais il est possible d'en limiter le nombre, il suffit souvent de se poser les bonnes questions : quels sont les revêtements de sol ? Existe-t-il suffisamment de points d'appui ? L'éclairage est-il suffisant ? Certaines affaires sont-elles rangées en hauteur ? Il est important de rappeler que les fractures du col du fémur par exemple ont des conséquences désastreuses : 20 à 30 % des victimes meurent dans l'année qui suit l'accident ; 50 % des blessés connaissent une perte d'autonomie et sont contraints d'abandonner leur domicile. Autant de raisons qui devraient inciter à la prudence !

Attention, jeux dangereux !



Si pour les enfants de moins de dix ans, qu'ils soient garçons ou filles, l'accident se produit en général dans la maison. De 10 à 25 ans, les aires de sports et de loisirs vont devenir le

principal lieu à risque des deux sexes. Pour les hommes, ce phénomène se poursuit jusqu'à 35 ans. Ces messieurs sont-ils plus sportifs ou plus violents ? En tous cas, la répartition des lésions (contusion, plaie ouverte, fracture, entorse) est la même pour les deux sexes. Alors soyez vigilant lors de prochaine partie de foot ou ballade en roller et rappelez-vous que dans plus de la moitié des cas (53 %), les accidents de la vie courante se produiront lors d'activités de jeux ou de loisirs, voire de sport dans 21 % des cas.

A activités différentes, bobos différents ! Les accidents de bricolage ou de ménage provoquent dans presque la moitié des cas des plaies ouvertes, alors que le sport ou l'école engendre plus souvent des contusions ou des entorses. Si 44 % des accidents de la vie courante sont bénins, 45 % nécessitent un traitement et un suivi ultérieur, et 11 % une hospitalisation. Des chiffres qui donnent à réfléchir ! Réagissant à ces données alarmantes, la Commission de la sécurité des consommateurs, met à disposition du public un recueil de fiches pratiques, qui peut être téléchargé sur [internet](#). On y retrouve de nombreux conseils pour limiter les risques lorsque vous jardinez ou installez des jeux d'enfants dans votre jardin.

Numéro d'urgence: **112 numéro Européen**.

Vous pouvez également augmenter les chances de survie de vos proches en vous formant aux gestes de premiers secours. Pour ce faire visitez le site internet www.hupraco.be, section « se former ».

Marie Brossoni
Valérie Brouchoud

Sources :

Résultats de l'Enquête Permanente sur les Accidents de la Vie Courante - Années 1999 - 2001 - réseau EPAC - InVS Communiqué de presse de la commission de la sécurité des consommateurs.